

CORRIGE

- **Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.**

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

Assistant secrétaire trilingue

E5 – ORGANISATION ET GESTION

INDICATIONS DE CORRECTION AVANT HARMONISATION NATIONALE

Ces propositions ne constituent en aucune façon un modèle de corrigé

Corrigé dossier 1 : 20 points

1-1 Argumentaire

Formalisme de la note : émetteur, destinataire, date, objet, signature.

Présence d'une phrase introductive.

Argumentaire :

Le label « commerce équitable »

C'est un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect qui vise à une plus grande équité dans le commerce mondial.

Pour le producteur, c'est garantir :

- une rémunération décente garantissant un prix d'achat des récoltes qui couvre les frais de production et les besoins élémentaires des producteurs
- de meilleures conditions de vie en attribuant une prime de développement pour les investissements collectifs décidés démocratiquement par des groupes de producteurs
- le pré-financement des récoltes des producteurs jusqu'à hauteur de 60% de la valeur de la commande sur demande de ces derniers
- le respect de l'homme
- des programmes d'alphabétisation et d'éducation visant à développer le sens de l'organisation des femmes en leur faisant prendre conscience de leurs droits

Pour l'entreprise importatrice, c'est garantir aux consommateurs :

- la traçabilité du produit par des contrôles permanents auprès de tous les acteurs de la filière liés par un cahier des charges précis
- le respect de l'environnement en favorisant des méthodes de production respectueuses de la nature
- le respect du producteur, respect soutenu par les consommateurs

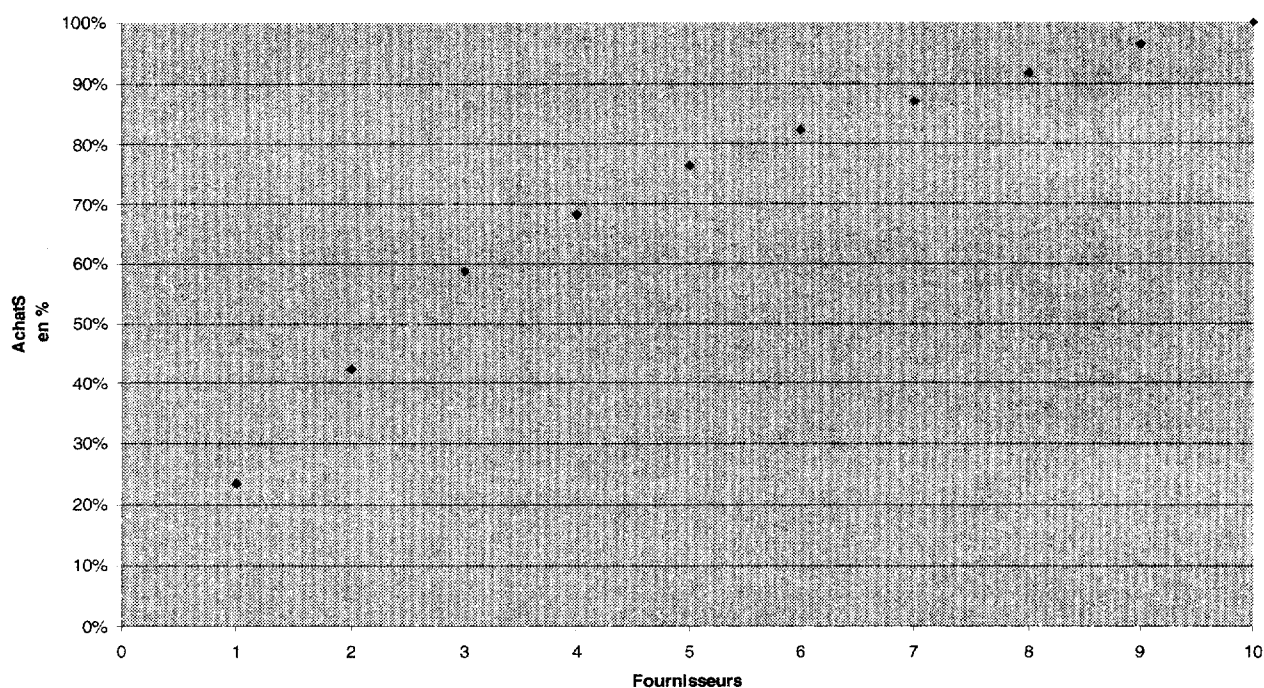
Pour l'entreprise qui commercialise le produit

- garantie de qualité pour le produit
- promotion de l'image des produits vendus

1-2 Liste des fournisseurs – cible

N° Fournisseur	Fournisseurs	Pays	Achat en Tonne	En relatif	Relatif décro
1	Coopérative de Dougourani	Mali	10	0,24	0,24
2	Entreprise Kabilov	Ouzbekistan	8	0,19	0,42
3	Coopérative de Lamarayate	Burkina Fasso	7	0,16	0,59
4	Coopérative Diaz	Brésil	4	0,09	0,68
5	Coopérative Michel Fernandez	Brésil	3,5	0,08	0,76
6	Coopérative de Ouakhté	Sénégal	2,5	0,06	0,82
7	Coopérative de Bobodiolasso	Mali	2	0,05	0,87
8	Entreprise Sarmilov	Ouzbekistan	2	0,05	0,92
9	Coopérative Ramon Antunes	Brésil	2	0,05	0,96
10	Coopérative de Assoumani	Mali	1,5	0,04	1
			42,5		

Diagramme de concentration



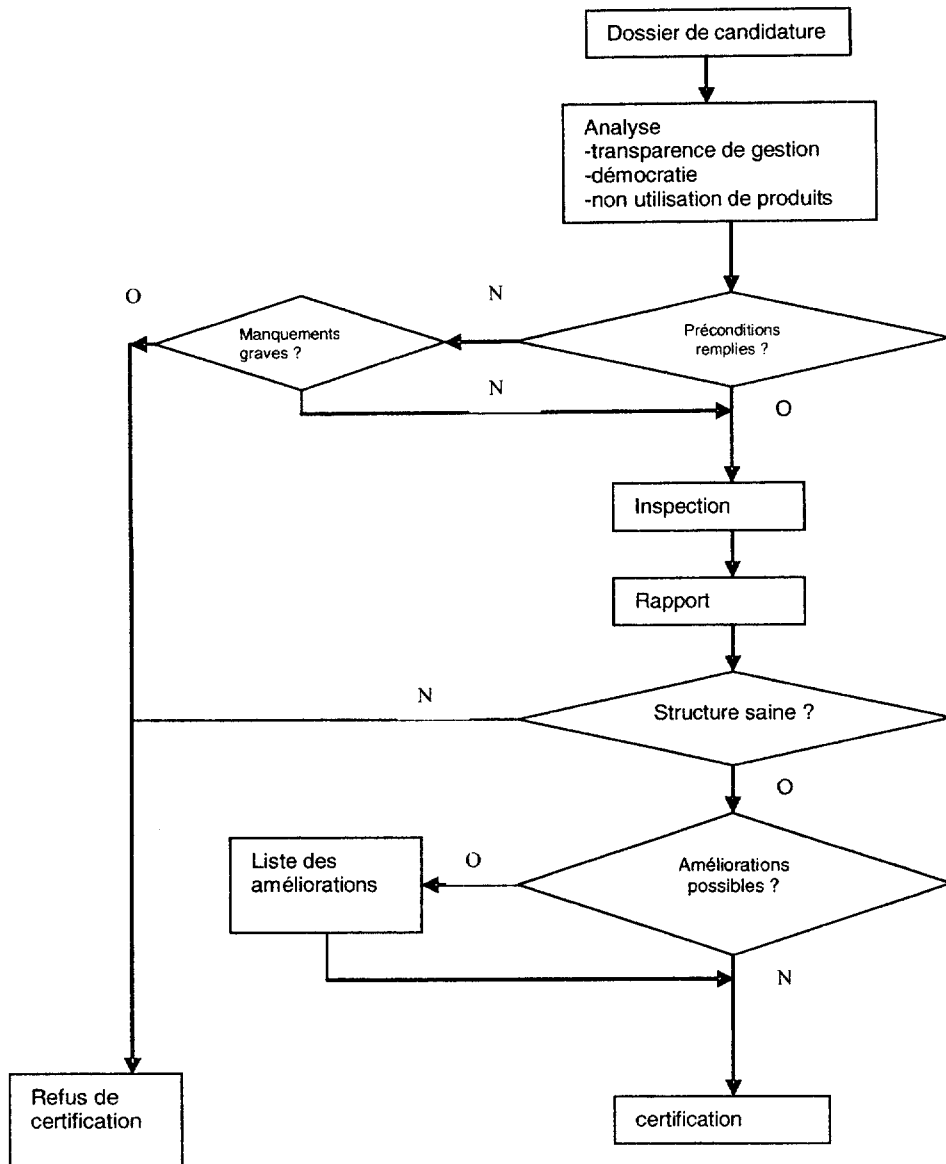
Conclusions :

Pour cette première démarche de labellisation, en appliquant la méthode des 20/80, on peut proposer la sélection suivante :

Sélection des 3 premiers fournisseurs : Dougourani Mali, Kabilov Ouzbekistan, Lamarayate Burkina Fasso. En effet, 30% des fournisseurs représentent 59% des approvisionnements réalisés par ARCOTON.

Corrigé dossier 2 : 25 points

2-1 Schéma de la procédure de certification Autre formalisme accepté



2-2 Simulation

	2005	2006
Production vendue en tonnes	20,3	25,7
Production en livres	44 863	56 797
CA réalisé en dollars	13 997, 26	17 436, 68
CA en \$ si labellisation	16 868, 49	21 355, 67
Recettes supplémentaires générées par la labellisation en \$	2 871, 23	3 918, 99
Dépenses générées par la labellisation en €	250 2 000 400 66, 78 ¹	1000 84,80 ²
Total en euros	2 716,98	1 084,80
Total en \$	3 421, 22	1 365,98
Résultat généré par la labellisation en \$	- 549,99	+ 2 553, 01

2-3 Note

Formalisme : émetteur, destinataire, date, objet, signature.

Idées à retrouver :

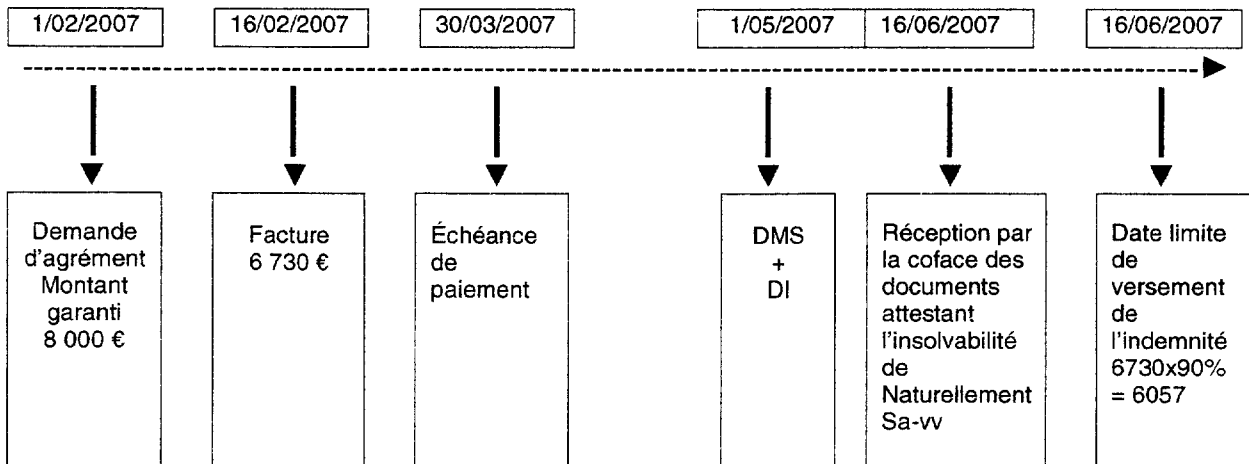
- la 1^{ère} année : la labellisation coûte cher : droits d'entrée importants... Cela entraîne un résultat négatif : - 549,99\$
 - la 2^{ème} année : l'intérêt de la labellisation apparaît avec évidence : + 2 553,01.
- En effet, le cours du coton payé par Max Havelaar est un cours plus « équitable » et plus stable que celui du marché. Selon l'application des mêmes principes, les autres années devraient être également bénéficiaires.

¹ 16 868, 49 x 0,5% = 84,34\$; conversion en euros : 84,34 : 1, 2592 = 66,98€

² 21 355,67x0,5% = 106,78 \$; conversion en euros : 84,80€

Corrigé dossier 3 : 15 points

Axe du temps et calcul de l'indemnité



Liquidation du dossier et calcul de la perte subie par ARCOTON

- Calcul de l'indemnisation accordée
- Reversement éventuel de la COFACE

$$1000 - 300 = 700 \text{ euros}$$

- Perte de l'entreprise

$$6730 \text{ euros} - 6057 \text{ euros} = 673 \text{ euros}$$